



MISE EN PLACE DE SYSTEMES PPMS
À LA REUNION

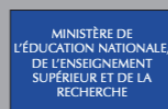
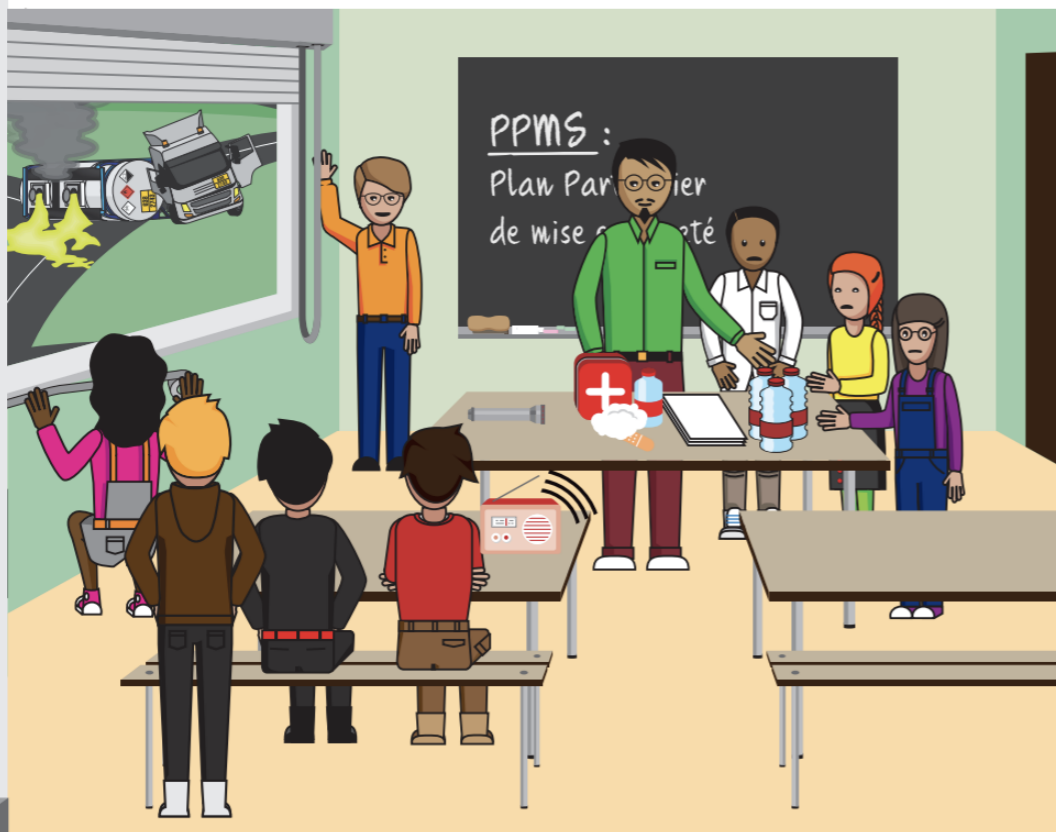
SYSTÈME D'ALERTE VOCALE, DE SONORISATION
D'ÉVACUATION OU DE CONFINEMENT

RENSEIGNEMENTS : PPMS@ALCOM-OI.COM

ORSEC

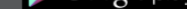
Plan Particulier de Mise en Sûreté

Face aux risques majeurs l'école se protège



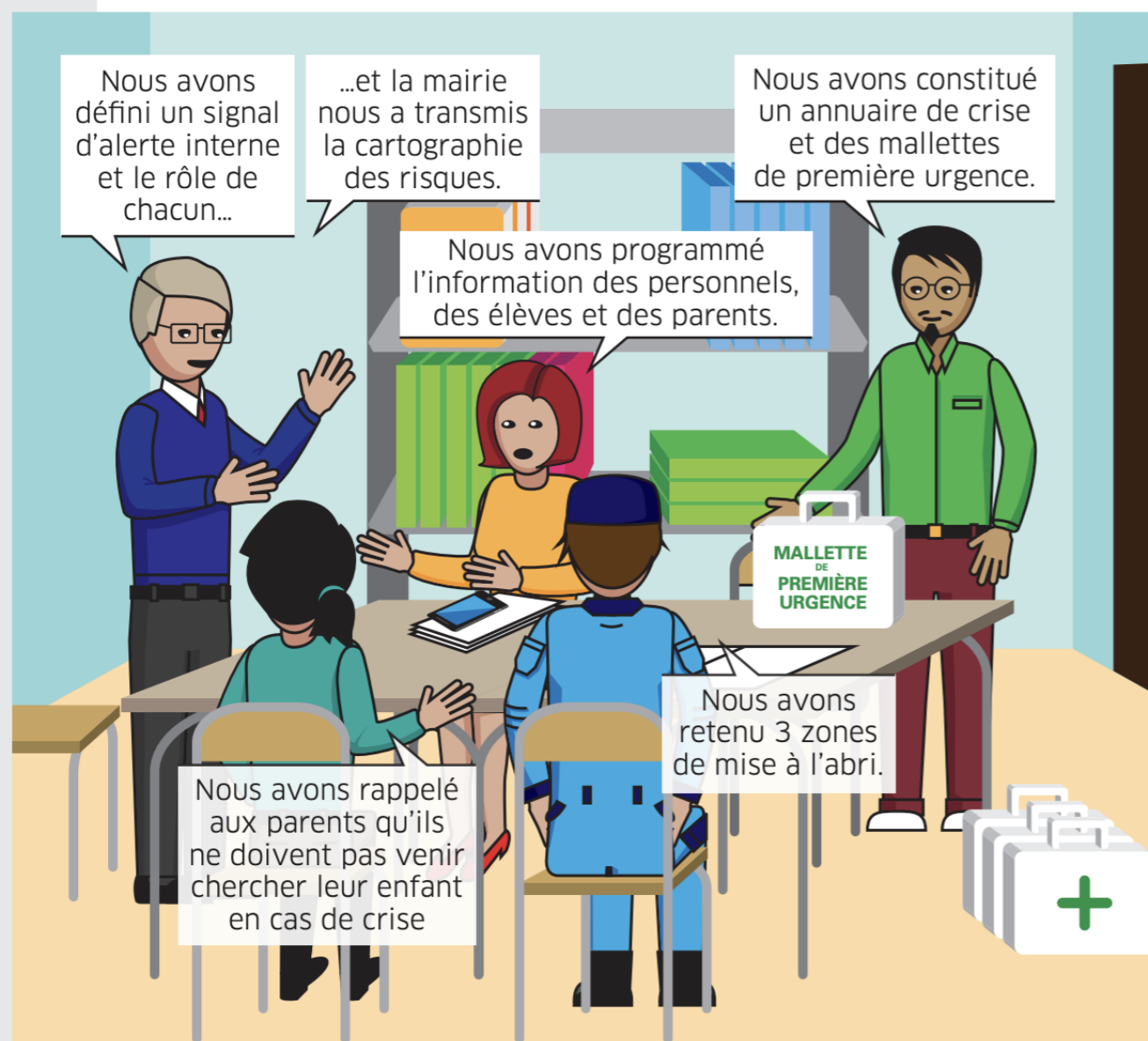
Pour en savoir plus

- >> Les circulaires du 25 novembre 2015 relatives au plan particulier de mise en sûreté (n°2015-205) et aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires suite aux attentats du 13 novembre 2015 (n°2015-206) BOEN n°44 du 26 novembre 2015 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837
- >> Le guide d'élaboration du PPMS à destination des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques accompagnant la circulaire : http://cache.media.education.gouv.fr/file/44/08/5/ensel8696_annexe_504085.pdf
- >> Pour obtenir une information ou un accompagnement pour la mise en place du PPMS, vous pouvez vous adresser aux coordonnateurs académiques Risques Majeurs, placés auprès de chaque recteur. Vous trouverez leurs coordonnées à l'adresse suivante : <http://applications.eduscol.education.fr/D0160F/corr.php>
- >> Sur la sécurité et l'éducation aux risques majeurs à l'école : l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs éducation et protection de l'Environnement anime un réseau interministériel de formateurs, constitué de membres de l'Éducation Nationale et de professionnels du risque : www.ifro-rme.fr
- >> L'Observatoire National de la Sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement publie des documents sur le PPMS : <http://www.education.gouv.fr/ons/pid31805/l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite-des-etablissements-d-enseignement.html>
- >> Le Ministère de l'Intérieur met en œuvre des actions de sensibilisation aux risques et d'information sur l'alerte et les comportements de sauvegarde : <http://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC>
Il édite, en partenariat avec le Canopé de l'académie de Versailles, la collection Risques et Savoirs : <http://www.risquesetsavoirs.fr>
- >> Le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (Direction générale de la prévention des risques), anime le site portail des risques majeurs : www.prim.net
- >> Vous pouvez retrouver ce document et d'autres supports de sensibilisation librement téléchargeables sur : <http://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Savoir-reagir-a-l-alerte/Comment-se-preparer>
- >> Téléchargez l'application mobile du système d'alerte et d'information des publics (SAIP) : <https://itunes.apple.com/fr/app/saip/id1116703676?mt=8>
<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.deveryware.saip&hl=fr>



Le Plan Particulier de Mise en Sûreté

organise la protection de la communauté scolaire



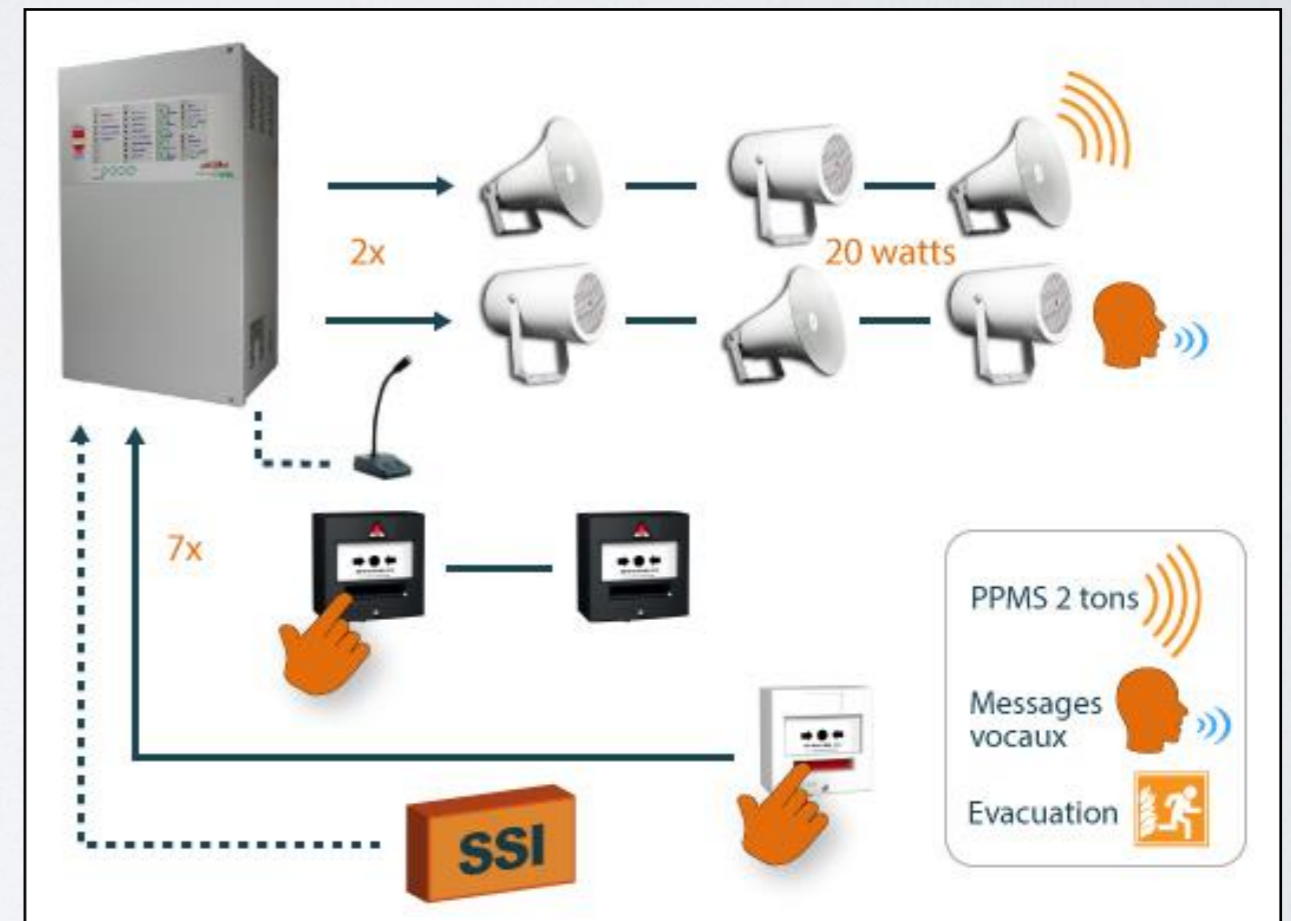
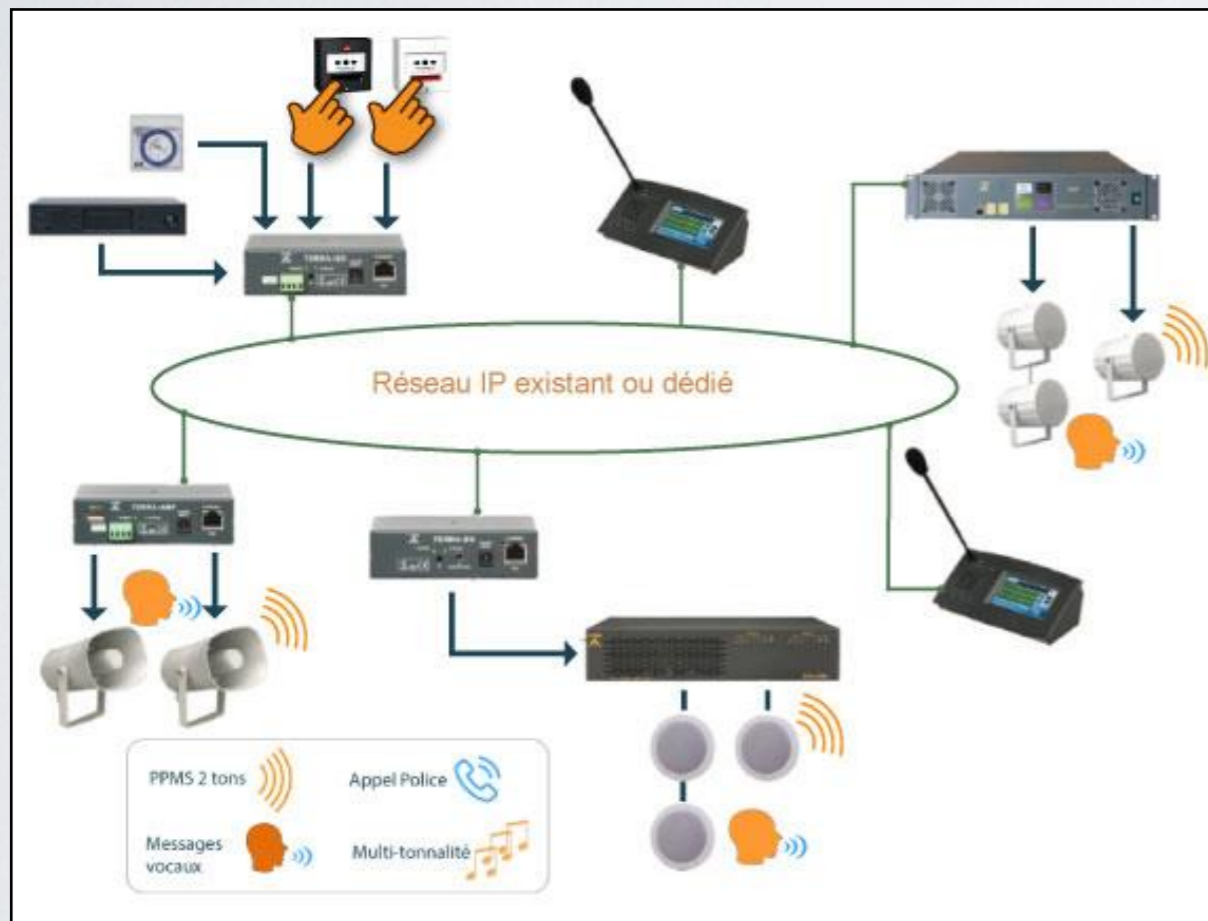
Le **PPMS** ne peut être validé **que par un exercice** testant son caractère opérationnel.

- >> le **PPMS** est un **plan d'organisation interne** mis en place et déclenché par le chef d'établissement scolaire ou le directeur d'école **pour protéger le personnel et les élèves** des effets d'un événement majeur.
- >> Établi à partir de l'analyse des risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune, il prévoit **un certain nombre de dispositions simples** pour assurer la mise en sûreté des occupants (confinement ou évacuation) et l'autonomie de l'établissement scolaire en attendant l'arrivée des secours.
- >> **Bâti collégialement**, le PPMS attribue à chaque personnel de l'établissement un rôle précis tenant compte de ses compétences.

Renouvelé annuellement, l'exercice permet de **tenir à jour** le dispositif et de **l'améliorer**.

Déclenchement d'alerte

ACTIVÉE
PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT
OU LE MAIRE D'UNE COMMUNE

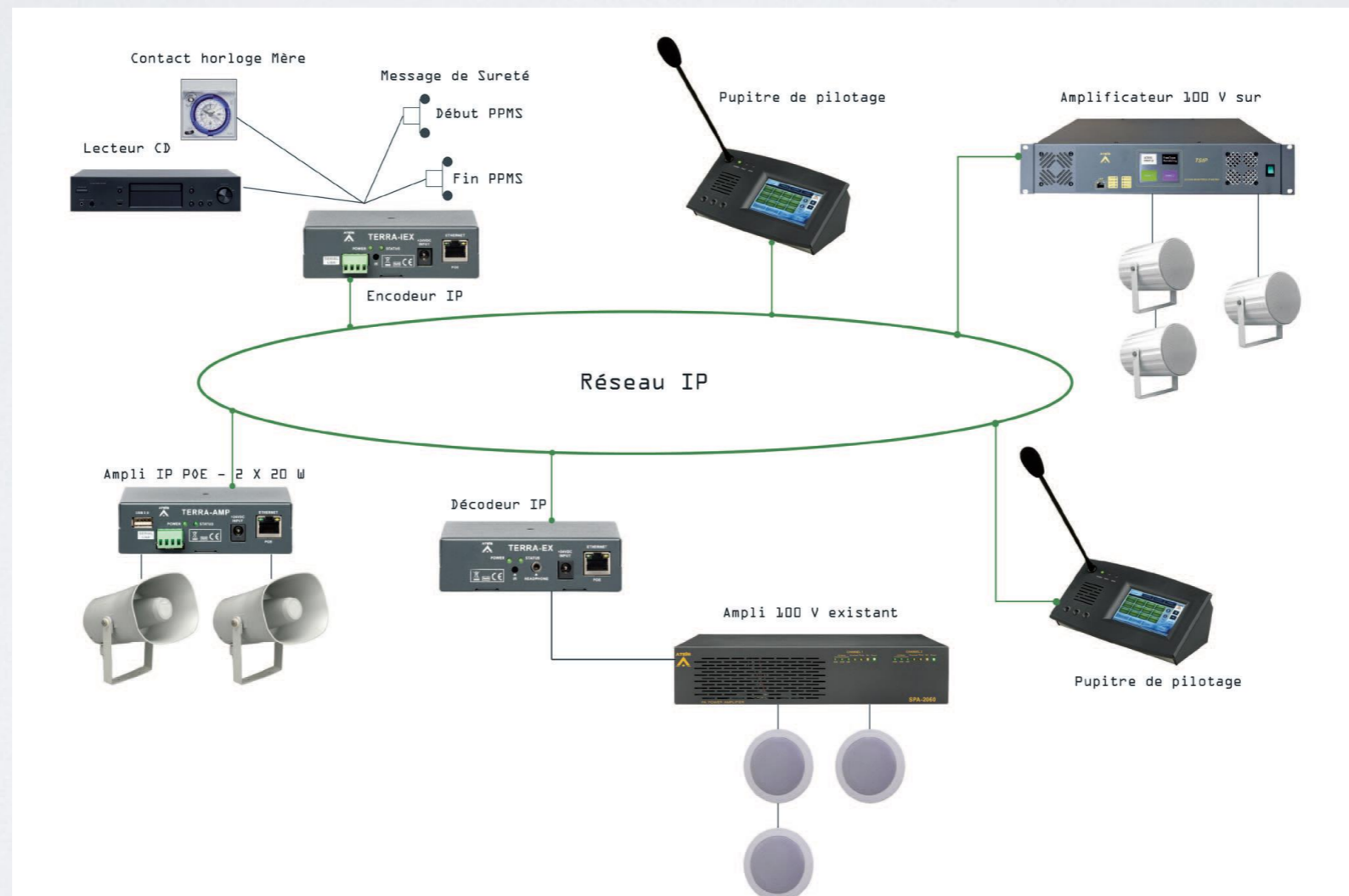


Ce Plan doit permettre la mise en sureté des élèves, et personnels en attendant l'arrivée des secours lors d'événements majeurs

LE PPMS

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

Pour la mise en sureté de votre établissement, nous vous proposons nos Solutions d'Audio sur IP de la marque **ATEÏS** qui s'adapteront parfaitement à votre besoin : taille de l'établissement, existence ou non d'un système de sonorisation, diffusion de : messages « Début et Fin PPMS », de carillons ...



Ce synoptique vous présente quelques possibilités d'intégration. Notre équipe est à votre écoute afin de vous proposer la configuration la plus adaptée à votre besoin

PPMS NORMES 2020

- **Bulletin officiel de l'éducation nationale**, réglementation pour les établissements scolaires.
- **Circulaires**
- N° 2002-119
- N° 2015-205



Bulletin Officiel de l'éducation nationale

<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo44/MENE1528696C.htm>

MISE EN PLACE DE SYSTEMES PPMS À LA REUNION



INFOS / CONTACT :
PPMS@ALCOM-OI.COM